



Sinistre suite à une pièce défectueuse

Par **ProRoutier91**, le **27/11/2016** à **12:53**

Bonjour, (désolé d'avance pour les fautes d'orthographe)

voilà mon problème

J'utilise mon véhicule tout les jours pour travailler.

Il a 1 ans et 100.000km (véhicule sous garantie)

Un claquement est apparu à la roue avant gauche du véhicule, un garagiste à vérifier est ma dit que c'était le bras de direction qu'il faudrait changer dabs pas longtemps mais que je peux roulais encore un peu.

j'en ai fait part a mon concessionnaire, apres verification, ils ont changer une piece qui se nomme boitier de direction, mais le bruit est toujours la.

la semaine, comme tout les matin je prend mon vehicule pour aller travailler, et voila qu'en faisant un demi- tour gauche dans un rond-point un gros claquement est apparu la roue gauche a bloqué sur la gauche et j'ai toucher le rond-point.

la fourriere est venu, l'a emener au garage, et le technicien a examiné le vehicule est ma dit :

Pare-choc legerement rayé

jante voilé

Toute la direction est morte(5700€ de frais)

je lui ai dit qu'il etais en tord et qu'il nont pas fait le necessaire (si j'aurai etais sur l'autoroute, tout aurait pu arriver)

le technicien m'a dit que j'ai 2 solution:

soit, je declare le sinistre 100% responsable, l'expert verifie le vehicule et ce n'ai meme pas sur que mon assurance paye les frais.

soit, je paye sans rien declarer.

la 3eme solution, ou ils sont en tord n'ai pas envisageable.
(pour lui j'ai touche le corps fixe avant que tout se casse.

j'aimerais de l'aide, svp

Cordialement